

« **L'écologie 100 % à gauche** » n° 19

mardi 1er juillet 2008, par [LCR \(Commission nationale écologie\)](#) (Date de rédaction antérieure : mai 2008).

Sommaire

- [Loi sur les OGM : Le lobby \(...\)](#)
- [Extraction de l'uranium au \(...\)](#)

Loi sur les OGM : Le lobby pro-OGM fait la loi !

Mardi 13 mai a eu lieu ce qui devait être le dernier passage du projet de loi sur les OGM à l'Assemblée Nationale. Après une ultime péripétie parlementaire l'hypocrisie de la grande messe de clôture du Grenelle de l'environnement le 25 octobre 2007 sous les lustres dorés de l'Élysée éclate ici au grand jour. Sarkozy déclarait alors « ... *Je veux revenir sur le dossier des OGM : la vérité est que **nous avons des doutes sur l'intérêt actuel des OGM pesticides** ; la vérité est que **nous avons des doutes sur le contrôle de la dissémination des OGM** ; la vérité est que **nous avons des doutes sur les bénéfiques sanitaires et environnementaux des OGM...*** ». En ce qui nous concerne, nous n'avons aucun doute sur la volonté du lobby pro-OGM et du gouvernement d'imposer ce que près de 80 % des français et 60 % des paysans refusent.

Après l'activation, après maintes tergiversations, par le gouvernement français de la clause de sauvegarde sur le maïs OGM MON 810 de Monsanto, la contre attaque ne s'est pas faite attendre. En tête de cortège, le Président de l'Assemblée Nationale, Bernard Accoyer, pour qui cette décision ne se base pas sur des arguments scientifiques, des scientifiques de la Haute autorité, Monsanto bien sûr, les semenciers, la FNSEA... La clause de sauvegarde sera néanmoins activée avec en contre partie l'annonce d'un plan sans précédent d'investissement dans les biotechnologies végétales de 45 millions d'euros, soit une multiplication par 8 des budgets actuels.

En février le débat parlementaire s'était focalisé sur l'amendement 252 qui prévoyait l'exclusion des OGM de certaines zones ou filières sans OGM. Cet amendement, certes limité, modifiait l'équilibre du projet de loi dans ses principes, en établissant une protection du « sans OGM » :
« ... *Les organismes génétiquement modifiés ne peuvent être cultivés, commercialisés ou utilisés que dans le respect de l'environnement et de la santé publique, des structures agricoles, des écosystèmes locaux et des filières de production et commerciales qualifiées "sans organismes génétiquement modifiés", et en toute transparence...*

» (amendement 252). Lors de l'examen de cet amendement à l'Assemblée nationale, Nathalie Kosciusko-Morizet ne s'était pas fermement opposée à son adoption, provoquant ainsi la colère de son groupe parlementaire et déjà une première crise au sein de l'UMP.

Le Sénat adopte alors, en deuxième lecture après un débat court-circuité, le texte de loi. A l'exception de l'article 1, le texte est conforme à celui adopté par l'Assemblée nationale. Un seul sous-amendement à l'article 1^{er}, est destiné à « préciser » l'amendement 252 en introduisant une disposition pour le moins floue sur le « sans OGM » : « *La définition du sans OGM se comprend nécessairement par référence à la définition communautaire. Dans l'attente d'une telle définition au niveau européen, le seuil correspondant sera fixé par voie réglementaire, sur avis du Haut conseil des biotechnologies, espèce par espèce* ». En réalité, il annihile purement et simplement l'amendement 252.

Le projet de loi est inacceptable et la première victime est la réalité elle-même. Pas une seule fois le mot « pesticide » n'est cité alors qu'en 2007 sur les 114 millions d'hectares (90% sur le continent américain) de plantes génétiquement modifiées (PGM) cultivées sur la planète, presque 100 % sont des **plantes à pesticides** (63 % tolèrent un herbicide, 18 % produisent un insecticide, 19 % font les deux) et concernent 4 plantes (soja, maïs, coton et colza). Le débat ne porte donc pas, comme tente de le faire croire le lobby pro-OGM par amalgame, sur la recherche fondamentale en laboratoire, ni la fabrication de molécules pharmaceutiques en milieu confiné, mais sur ces

PGM pesticides destinées à la culture en plein champ pour l'alimentation humaine et animale. Le projet de loi ne prévoit pas d'imposer des tests systématiques, OGM par OGM, d'impact sur la santé et l'environnement alors qu'on s'apprête à les faire consommer par des millions d'individus sur la planète.

Le chapitre I (article 2) crée le **Haut Conseil des Biotechnologies** qui a vocation à remplacer les instances d'expertise existantes (la Commission du génie génétique, la Commission du génie biomoléculaire et le Comité de biovigilance). Ce Haut Conseil est repris en main par une séparation entre scientifiques et société civile. Le **comité scientifique** émet des avis, le **comité de la société civile** rebaptisé comité économique, éthique et social n'est autorisé qu'à émettre des recommandations sur la base de l'avis scientifique. C'est précisément au nom de cette science « au-dessus de la mêlée » et qui n'a de compte à rendre à personne, qu'ont pu avoir lieu les grands scandales sanitaires des vingt dernières années.

Le chapitre II est consacré à la Responsabilité et la coexistence entre cultures. Le principe de coexistence entre cultures OGM et non OGM est consacré alors que tout montre aujourd'hui que cette coexistence est impossible. Compte tenu du sous amendement de l'amendement 252, on voit le seuil communautaire d'étiquetage de 0,9% risquer de devenir un seuil de contamination permettant de légaliser cette dernière pour l'ensemble des cultures. En cas de préjudices environnementaux et sanitaires d'une pollution génétique, la responsabilité des producteurs/détenteurs de semences n'est pas engagée, seule l'est celle des paysans qui devront souscrire une garantie financière (alors que les banques refusent toujours d'assurer le risque OGM). Quant aux contaminations, seules celles de nature agricoles sont prises en compte à conditions qu'elles aient lieu à proximité et au cours de la même campagne de production. Pour couronner le tout, ce chapitre de la loi instaure un délit de fauchage de 2 ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende pouvant aller jusqu'à 3 ans et 150000 euros.

Ce projet de loi relègue au rayon des accessoires

le Grenelle de l'environnement et le moratoire sur le maïs Monsanto 810. Il est donc urgent de poursuivre la mobilisation pour l'interdiction des OGM dans nos champs et nos assiettes. Non, la bataille des OGM n'est pas terminée.

Extraction de l'uranium au nord du Niger, un peuple pillé, une région menacée

Depuis plusieurs mois, une rébellion, composée essentiellement de Touaregs, a démarré dans le nord du Niger, en réaction à un gigantesque projet minier conduit, notamment, par le groupe français Areva.

La vaste région du nord du Niger détient d'importantes mines d'uranium, dont deux sont exploitées, depuis 40 ans, par Areva. La rébellion d'aujourd'hui a démarré suite à l'octroi de 122 permis de recherche et d'exploitation de l'uranium dans une zone de transit crucial pour les Touaregs. Cette zone, immense comme deux fois l'Auvergne, est maintenant défendue par l'armée nigérienne qui protège les intérêts d'Areva, principal bénéficiaire des permis d'exploitation, mais aujourd'hui en concurrence avec d'autres entreprises. Elle recouvre une immense nappe aquifère souterraine fossile, donc non renouvelable, et des zones humides écologiquement très fragiles, indispensables à la survie des populations agro-pastorales autochtones.

L'ampleur de la répression dont son victimes les touaregs laisse, en réalité, peu de choix aux populations. Même les plus modérés sont amenés à prendre les armes pour assurer la survie de leur communauté de plus de 400 000 membres.

Le gouvernement français, s'il souhaitait réellement rompre avec le système de la « Françafrique », aurait déjà dû interrompre son aide logistique au gouvernement nigérien. Une convention avec le Niger lui permet, en effet, l'envoi de matériel et de « conseillers ».

Force est de constater, une nouvelle fois, que le lobby international du nucléaire s'accommode mal de la démocratie. Tous les projets nucléaires récents se développent dans des pays qui bafouent autant les droits de l'homme que l'environnement : la Chine, la Libye (avec les ventes d'EPR) Tunisie... , et maintenant ce projet minier pharaonique au nord du Niger qui risque de transformer une fragile et précieuse région en une vaste poubelle nucléaire.

La question de l'extraction de l'uranium est une épine dans le pied du lobby nucléaire. Après quarante ans d'exploitation de l'uranium par Areva, payé à un prix très inférieur à celui du cours

mondial, les Nigériens sont toujours aussi pauvres. Le pays est parmi les plus pauvres du monde, alors qu'Areva distribue ses milliards d'euros de profit à ses actionnaires. Payer quarante ans l'uranium à un prix nettement inférieur au prix du marché est un vol manifeste, même selon les critères capitalistes. Areva - et donc l'État français qui en est l'actionnaire majoritaire - a véritablement spolié le peuple nigérien. Et ce n'est pas la légère revalorisation, intervenue en 2007, qui améliorera les choses. À la dette écologique, liée aux dégâts de l'extraction, s'ajoute donc une dette financière d'Areva envers le peuple nigérien.

Il s'agit donc de la sauvegarde d'un peuple dont les fragiles conditions de survie sont mises en péril par Areva, symbole du pillage impérialiste à la française. Imposons l'arrêt de ce pillage, en commençant par exiger le paiement de l'uranium à un prix correspondant au prix du cours mondial et en demandant la création d'un fonds de dédommagement des préjudices causés. Il faut, de plus et surtout, s'opposer à ce qu'Areva commence un nouveau projet avant d'avoir réparé les immenses dégâts qu'elle a créés, notamment dans la région d'Arlit.

Naissance d'un collectif

Un collectif « Areva ne fera pas la loi au Niger » a été créé. Il est déjà soutenu par Attac, le Cedetim, le Collectif Tchinquagen, la LCR, les Verts, le réseau Sortir du nucléaire, Sud-énergie, Survie, Via campesina. Ses revendications s'articulent autour de deux axes :

- l'arrêt de la répression, le respect des droits humains et une action en faveur d'un retour rapide à la paix.
- un moratoire sur tous les nouveaux projets miniers, tant que tous les problèmes liés à ce type d'exploitation n'auront pas été résolus.

Site : <http://areva.niger.free.fr/>

P.-S.

* La lettre de la commission nationale écologie de la LCR. L'écologie 100% à gauche n° 19, mai 2008.